



## caution solidaire indivisible

Par **zohvanqui**, le **25/11/2009** à **18:37**

puis-je etre forcer juridiquement a signer un dossier de caution solidaire indivisible pour ma mere qui viens de rentrer en maison de retraite?

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/11/2009** à **18:56**

Bonsoir, Zohvanqui.

Dans le pur domaine du droit, vous n'êtes pas forcé de vous porter caution de votre mère.

Mais j'ignore si un règlement intérieur l'exige,

Ou si, dans le pur domaine des faits, compte tenu de ses revenus, la maison de retraite n'en fait pas une condition de l'admission de celle-ci.

Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Votre bien dévoué.